



DIAC et Dossier de surendettement

Par **Melina44**, le **22/10/2015** à **14:09**

Bonjour à toutes et à tous.

J'ai une question concernant mon contrat de LOA souscrit avec la DIAC.

Je possède un véhicule en LOA et "malheureusement" je vais devoir déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

Je suis très inquiète car d'après différentes recherches, il semblerait que l'on va me demander de restituer le véhicule et en plus de continuer à régler les loyers de cette location!!!...

Pouvez-vous SVP m'éclairer sur ce point-ci.

Merci par avance.

Bonne journée.

Par **moisse**, le **22/10/2015** à **15:15**

Tant que vous payez les loyers, L'organisme ne cherchera pas à récupérer le véhicule.

Si ce loyer fait partie du plan, il est possible que la restitution vous soit imposée, ou qu'un nouveau loyer soit suggéré allongeant ainsi la durée du contrat.

Auquel cas il faudra renégocier avec la DXXX

Par **Melina44**, le **23/10/2015** à **00:55**

Merci "moisse" pour votre réponse.

En effet le loyer fera parti du plan, de toute façon j'imagine que l'on ne peut pas avoir le choix...

Si l'on m'impose la restitution du véhicule, devrais-je payer encore des loyers? majorés?...
Merci par avance.

Par **moisse**, le **23/10/2015** à **08:04**

Si la restitution du véhicule est exigée, le créancier le restera pour le solde entre la valeur du véhicule et le produit de la vente.

Mais pour ce que j'en sais, la restitution n'est ordonnée que si le véhicule n'est pas en adéquation avec votre situation financière, par exemple une grosse allemande ou une sportive italienne.